



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité, de la justice et du sport  
Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

Direction de la sécurité, de la justice  
et du sport DSJS  
Sicherheits-, Justiz- und Sportdirektion SJSD

Grand-Rue 27, 1701 Fribourg

T +41 26 305 14 03  
[www.fr.ch/dsjs](http://www.fr.ch/dsjs)

Réf: RC/MiM  
T direct: +41 26 305 14 03  
Courriel: [dsjs@fr.ch](mailto:dsjs@fr.ch)

## Aux organes consultés selon liste annexée

*Fribourg, le 14 décembre 2022*

### **Consultation relative au projet de règlement sur la sécurité de l'information**

Madame, Monsieur,

Dans sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation du projet de règlement sur la sécurité de l'information (RSI) et du rapport explicatif qui l'accompagne.

Le présent projet de règlement fait suite à la décision prise à la fin de l'année 2018 par le Bureau de la Commission informatique du Conseil d'Etat (remplacé en 2020 par la Délégation du Conseil d'Etat en matière de digitalisation et de systèmes d'information [ci-après : DSI]) de séparer le domaine de la sécurité de l'information de celui de la sécurité des moyens informatiques. Se fondant dès lors sur des normes reconnues au niveau national et international, le projet de règlement crée une base légale uniforme pour la sécurité de l'information au niveau cantonal, comblant ainsi une lacune de la législation actuelle.

L'adoption de ce règlement entraînera en outre l'abrogation de l'actuel règlement sur la sécurité des données personnelles daté du 29 juin 1999, devenu en partie obsolète. Le champ d'application doit désormais être étendu à l'ensemble des informations traitées par les organes de l'Etat.

Le projet de règlement a pour objectif de redistribuer et de préciser la répartition des responsabilités dans le domaine de la sécurité de l'information et propose ainsi la création d'une organisation dédiée à la sécurité de l'information et l'élaboration d'une politique générale de sécurité de l'information comme instruments de gouvernance. La création d'un poste de délégué-e à la sécurité de l'information (délégué-e SI) constitue l'une des principales nouveautés introduites par le règlement. Pour faciliter son travail, le règlement prévoit également la désignation au sein de l'administration de correspondants et de correspondantes pour les questions de sécurité de l'information.

Vous trouverez en annexe le projet de règlement et son rapport explicatif. Les documents mis en consultation ainsi que la liste des destinataires sont également disponibles sur le site de la Chancellerie d'Etat à l'adresse [www.fr.ch/consultations](http://www.fr.ch/consultations).

Nous vous serions reconnaissant de prendre formellement position sur cet avant-projet et vous prions d'adresser votre réponse **jusqu'au 15 mars 2023** sous forme électronique à l'adresse [dsjs@fr.ch](mailto:dsjs@fr.ch).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line that ends in a small vertical tick.

Romain Collaud  
Conseiller d'Etat

**Annexes** mentionnées